

Janvier 2020 — N° 35

Sommaire:

- EDITO
- DATE PROCHAINE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
- CARTE
 ADHÉRENT 2020
- RÉFORME RETRAITES
 Y. HUMEZ
- LA CHRONIQUE DES AVANTAGES
- La commission défense des retraités
- La commission
 DÉVELOPPEMENT
- 100% SANTÉ
- La commission comunication
- Actions automne 2019
- LA COMMISSION
 LOISIRS
- ELECTIONS MSA



Edito

n ce début d'année, il est de coutume de faire le bilan du travail accompli par nos bénévoles.

Mais plus qu'une coutume c'est essentiellement la volonté du conseil d'administration de vous en faire part et de partager avec vous cette idée très simple à savoir qu'«ensemble nous pouvons agir efficacement et réaliser beaucoup de choses ».

Dans ce bulletin, chacun pourra se rendre compte du rôle joué par les différentes commissions qui constituent la colonne vertébrale de votre AROPA. Elles sont toutes complémentaires et répondent à la problématique du nécessaire développement des adhérents pour peser dans le débat politique, pour nouer des partenariats toujours plus nombreux et attractifs et pour vous apporter des informations et des aides dans le domaine social.

Bien entendu, nous devons



communiquer non seulement avec vous, c'est une évidence, mais aussi avec la presse et plus généralement avec notre environnement; sans bonne communication votre association perdrait une partie importante de son attractivité et de son efficacité.

Répondre à vos attentes c'est aussi vous proposer des sorties et des voyages que notre commission Loisirs organise chaque année et chaque année vous êtes toujours nombreux à y participer.

Enfin, vous découvrirez un

article de Yves Humez, vice-président de notre Fédération nationale, qui se pose la question de savoir ce qu'il faut « comprendre de ce qui se joue dans notre pays à propos de la réforme des retraites! ». Un texte de qualité qui remet « les choses à leur place »!

En vous souhaitant une bonne lecture je vous présente les vœux les plus sincères du conseil d'administration et les miens pour cette nouvelle année qui va encore nous réserver des surprises.

> Alain Piétrement Président

A noter dès maintenant la date de la prochaine Assemblée Générale

Jeudi 26 mars 2020 — Caveau Castelnau

Carte adhérent

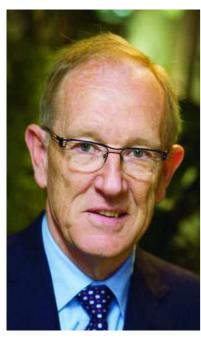
Nouveau format depuis 2019 plus claire, plus attrayante, la nouvelle carte d'adhérent marque davantage notre affiliation à la Fédération Nationale.





PAGE 2

Que comprendre de ce qui se joue dans notre pays à propos de la réforme des retraites !



cieux d'égalité, France semble se dresser contre une réforme qui pourtant cherche à remettre de la confiance et de l'équité dans un dispositif qui, au fil des ans, s'est éloigné des principes initiaux. Faire la démonstration des multiples exemples où un même métier, comportant les mêmes contraintes, la même pénibilité, ne permet pas de bénéficier de conditions analogues est facile.

Le conducteur de bus de ville selon que son patron s'appelle RATP ou est un entrepreneur privé ne partira pas en retraite au même âge, constatera que sa pension est calculée selon des règles différentes et prendra conscience que le droit à réversion attaché à sa retraite subira ou pas des conditions de ressources. Les exemples de ce type sont nombreux. Ils devraient à eux seuls légitimer la nécessité d'une réforme.

Parmi les arguments évoqués pour justifier le statut quo, la référence à l'engagement initial de l'employeur (régimes spéciaux) devrait suffire pour expliquer le maintien des règles actuelles. Pourtant les retraités du privé peuvent, eux aussi, se prévaloir de changements de règles tout au long de leur carrière. Au départ la retraite de base était calculée sur le salaire des 10 meilleures années au lieu des 25 actuellement, le nombre de trimestres requis pour obtenir une retraite complète était de 120 trimestres contre 167 aujourd'hui, le prix d'achat du point de retraite complémentaire a progressé plus vite que sa valeur de service. En fait, pour les retraités du privé, le calcul de la retraite a subi des changements de règles pour s'adapter à la conséquence de l'augmentation de l'espérance de vie. Pourquoi en serait -il autrement pour les autres retraités ? En outre ces mêmes retraités, qui bénéficient pour partie d'une retraite complémentaire par points pilotée par les partenaires sociaux, ne sont pas réfractaires à cette formule pourtant si décriée par ailleurs.

Alors pourquoi ce blocage?

La recherche du maintien des avantages acquis est la première explication. Mais surtout la mise en avant de la né-

Pays républicain soucieux d'égalité, la démarrer la réforme a créé de l'inquiétude, de la perte de France semble se dresser contre une réforme qui pourtant cherche à être appréciée avec le recul nécessaire.

Premier point, le COR précise que ses estimations sont très largement conventionnelles. On peut d'ailleurs remarquer que trois conventions différentes sont retenues pour projeter les ressources des régimes financièrement équilibrés par l'Etat.

Deuxième point, pour être complet, il conviendrait de tenir compte du montant des réserves des régimes de retraites au 1er janvier 2025 pour appréhender dans sa globalité la question de l'équilibre financier.

Enfin et troisième point, la sagesse populaire nous indique qu'il ne faut pas courir plusieurs lièvres à la fois. L'urgence est de traiter la question de l'équité de notre système de retraite. Les questions concernant les équilibres financiers seront ainsi plus simples à comprendre et à admettre par tous. Les solutions qui en découleront auront l'avantage de s'appliquer à tous de la même façon.

Par ailleurs l'Etat devra revoir sa politique salariale pour quitter un dispositif qui transfère sur les retraites les insuffisances des traitements de ses agents. Il serait profondément dommageable que les fonctionnaires rejettent pour cette raison une réforme indispensable.

Chacun peut légitimement s'interroger sur ses droits à retraite.

La question du rendement du dispositif doit être posée, des garanties doivent être apportées pour accéder à une retraite acceptable notamment pour les carrières interrompues. Les arguments développés dans le projet remis par le HCRR répondent, si l'on veut bien prendre la peine d'en prendre connaissance, à ces interrogations.

N'oublions pas qu'un régime de retraite par répartition est une formidable expression de la solidarité intergénérationnelle. Au moment où le nombre de retraités se rapproche de celui des actifs, les solutions du passé, où chacun dans son groupe professionnel pouvait assumer la charge de retraités peu nombreux, ne sont plus possibles.

Demeure la conviction que l'avènement de la retraite universelle est la véritable et seule voie de préservation de l'un des piliers majeurs de notre modèle social.



Yves Humez Vice-Président FNAROPA

La chronique des avantages

La commission « relations partenaires » élargit l'information des adhérents AROPA 51-08 en détaillant par thème les prestations qui leur sont proposées suite aux accords passés avec ses partenaires.

Le maintien à domicile en toute sécurité étant une préoccupation pour beaucoup d'entre nous, nous vous présentons ci-dessous les offres de téléassistance de nos partenaires **MSA et GROUPAMA**

Les conseillers **PRESENCE VERTE** et **GROUPAMA** sont à votre disposition pour vous donner toutes les informations complémentaires sur ces dispositifs, leur installation, les tarifs et conditions réservées aux adhérents de l'AROPA 51-08..

MSA PRESENCE VERTE - ACTIV'ZEN

Ce contrat permet à l'abonné de bénéficier d'une assistance 7 i/7 et 24 h/24.

Appuyer sur le bouton du médaillon ou du transmetteur relié à la centrale d'écoute déclenche un appel aux proches ou aux secours si nécessaire.

Des prestations complémentaires peuvent être souscrites :

- Déclenchement d'une alarme en cas de chute brutale soit à l'aide du bracelet détecteur ou par pression sur le bouton du transmetteur. (option sérénité)
- Installation et entretien d'un détecteur de fumée (option sécurité)
- Accès à un service convivialité pour échanges ou soutien psychologique. (option convivialité)

*Une attestation sera à demander à l'AROPA pour obtenir les réductions négociées avec PRESENCE VERTE

CONTACT TELEPHONIQUE
PRESENCE VERTE 03.26.40.89.89

GROUPAMA - NOE

Système de téléassistance connecté avec mise à disposition d'un bracelet et d'une tablette tactile d'une utilisation très facile qui peut servir d'agenda, à appeler les proches, recevoir des messages, des photos.

L'assistance 7 j/7 et 24 h/24 est déclenchée manuellement en appuyant sur le bouton d'urgence du bracelet ou de la tablette ou automatiquement par le bracelet en cas de chute lourde.

Le centre d'alerte intervient pour contacter l'entourage ou les services de secours si besoin.

Des échanges et un soutien moral peuvent être apportés par le centre d'écoute et de dialogue « allo Noé » joignable de 8 h à 20 h du lundi au samedi (hors jours fériés)

CONTACT TELEPHONIQUE
GROUPAMA 03.26.97.30.30

Présentation de l'AROPA et de ses partenaires

Comme tous les ans vous trouverez en pièce jointe à ce bulletin, la plaquette de présentation version 2020 de tous les avantages de l'AROPA 51-08 et de ses partenaires.

Prenez en connaissance et n'hésitez pas à nous contacter si vous avez des questions.





JANVIER 2020 - N° 35 PAGE 3

PAGE 4 LE BULLETIN

La commission défense des retraités

Faire valoir vos droits, exprimer nos revendications, voilà ce que les bénévoles de votre association ont fait tout au long de l'année en rencontrant les parlementaires de nos deux départements.

Ces rencontres sont maintenant terminées. Notre AROPA est désormais bien reconnue par nos Elus

Nous avons ainsi pu exprimer nos craintes et nos inquiétudes auprès de Mesdames Beauvais, Ferrat, Magnier; Messieurs Detraigne, De Courson, Savary, Huré et Cordier.

Lors de ces discussions, quatre points qui préoccupent tous les retraités ont été abordés.

Suppression de la cotisation de 1% sur les retraites complémentaires.

Un amendement demandant la suppression de cette cotisation a été déposé et présenté à la chambre des députés par un groupe de parlementaires dont le porte-parole est un Député de la majorité. Cet amendement a été refusé à la majorité. Il est passé en deuxième lecture au Sénat en No-

vembre (avec quel succès ?) pour ensuite revenir à l'Assemblée Nationale.

Nos élus nous ont assuré de leur soutien. Nous avons beaucoup insisté sur le fait que cette cotisation est discriminatoire et crée des inégalités devant la loi ; l'Etat se doit de traiter tous les Français de la même façon. Nous comptons sur eux pour obtenir l'équité.

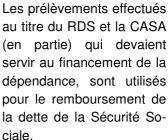
2) Défiscalisation de la cotisation d'Assurance Maladie Complémentaire

La défiscalisation de cette cotisation (effective lorsque l'on est en activité) revient à créer un manque à gagner pour l'Etat, donc, l'obtenir parait aujourd'hui très compliqué, mais nous maintenons cette revendication, même si, dans l'immédiat, cette demande n'est pas à l'ordre du jour.

3) Retraite Universelle

Le texte de loi est en cours d'élaboration faisant suite au rapport Delevoye. Cette écriture du texte est plus que délicate car, au fur et à mesure de sa rédaction, des questions sont soulevées et nos Elus sont conscients de l'enjeu que représente la mise en place du régime universel de retraite. Cependant, la crainte du chaos social et les reculs annoncés les inquiète aussi. Ils suivent le dossier avec beaucoup d'attention.

2) Vieillissement et Dépendance : un enjeu pour notre société.



Il ne faut donc pas attendre une augmentation du budget actuel consacré au vieillissement et à la dépendance.

L'entrée en maison de retraite ou en EPAHD de nos Ainés et l'éloignement familial qui en découle milite pour le maintien à domicile. Ainsi, dans les Ardennes, un projet de « béguinage » est à l'étude.

Nos Elus ont ainsi manifesté beaucoup d'attention et nous ont apporté (verbalement) leur soutien.

Les entretiens ont été constructifs, dans un climat serein. Mais bien que nos demandes soient légitimes et argumentées, leur devenir se heurte principalement à des problèmes financiers.

Nous restons attentifs à leurs actions et nous n'hésiterons pas à revenir vers eux pour leur apporter les informations et les explications nécessaires à leurs interventions.

Monique Schubert





La commission développement

L'AROPA 51-08 n'est pas une association de retraités ordinaire

- d'une part parce qu'elle rayonne sur deux départements, Marne et Ardennes, depuis 2009 (année de fusion) et rassemble près de 4 500 adhérents soit une population de 7 500 personnes.
- d'autre part parce qu'elle ne se limite pas aux actions de divertissement mais s'attache à jouer un rôle économique et social au profit de ses adhérents.

Notre association ne cesse de se développer et les membres bénévoles de la commission développement (au nombre de 15) s'attachent à communiquer avec les nouveaux retraités de l'agriculture et à les **inciter à ne pas rester isolés au moment de leur départ à la retraite.**

Ainsi ils peuvent bénéficier de nombreux services et avantages financiers que procure l'AROPA 51-08, lesquels sont rappelés dans la « chronique des avantages » figurant désormais dans chaque bulletin d'information.

Sachez qu'outre les anciens salariés des organisations professionnelles agricoles, peuvent adhérer également à l'AROPA 51-08 les retraités :

- anciens salariés des exploitations agricoles, viticoles et sylvicoles
- anciens salariés des industries agroalimentaires
- anciens salariés des entreprises agro-industrielles

Et d'une manière plus générale tous les retraités, anciens salariés de toute entreprise d'amont et d'aval de l'agriculture.

N'hésitez pas à en parler autour de vous et tout particulièrement aux anciens salariés d'exploitations agricoles qui l'ignorent bien souvent.

La commission développement va au contact des entreprises et rencontre leurs dirigeants et leurs représentants du personnel.

Elle s'est rendue notamment à la sucrerie Cristanol de Bazancourt, au centre vinicole Nicolas Feuillatte à Chouilly, aux abattoirs Bigard et à la société de découpe Elivia à Vitry le François et plus dernièrement aux abattoirs de la coopérative des éleveurs de Champagne à Caurel.



Régis Millard

Votre contrat santé évolue Du nouveau

La loi prévoit des dispositions ayant un impact direct sur les régimes de protection sociale complémentaire frais de santé avec la mise en œuvre de la réforme du « 100% santé » en matière d'optique, de dentaire et d'audioprothèse et la modification correspondante du cahier des charges des contrats dits responsables, conditionnant le bénéfice des aides fiscales et sociales attachées à ce dispositif.

A compter du 1^{er} janvier 2020 la nouvelle réglementation va s'appliquer.

C'est pourquoi vous allez sans doute recevoir un courrier de votre assureur vous informant de la mise en conformité de votre contrat avec les nouvelles dispositions fixées par le décret n° 2019-21 du 21 janvier 2019

Tous les contrats proposés par les assureurs choisis par AROPA 51-08 sont des contrats dits « responsables » et vont donc pouvoir bénéficier des nouvelles mesures (le 100% santé)

Vous n'avez donc rien à faire si vous acceptez ces nouvelles dispositions. Dans le cas contraire, si vous souhaitez ne pas bénéficier de ces nouvelles dispositions, vous devrez en informer votre assureur.

Bonne santé à tous

Jacques Debroye

JANVIER 2020 - N° 35 PAGE 5

PAGE 6

La commission Communication

La commission communication traite des informations issues des différentes commissions de l'association et des sujets d'actualité concernant les retraités. Elle organise des animations ponctuelles.

Nous trouvons ainsi 4 supports d'information.

- La lettre d'information mensuelle
- Le bulletin d'information
- Le spectacle au salon de l'habitat de Châlons-en-Champagne
- La conférence et le stand à la foire de Châlons. Une rencontre exceptionnelle avec Jean-Louis Etienne, médecin et avant tout explorateur, un exemple de persévérance et de savoir vivre.

En 2019, ont ainsi été traités différents sujets comme :

- Le 100 % santé, des soins pris en charge à 100 % pour l'optique, l'audioprothèse et le dentaire.
- Notre action de protestation auprès des parlementaires.
- La fusion AGIRC-ARRCO devenue une réalité en mai.
- Les actions de notre commission sociale qui s'efforce de trouver des réponses et des solutions aux problèmes que les adhérents ou leurs familles peuvent rencontrer.
- Au Capitole à Châlons-en-Champagne, un spectacle intitulé "voyage en chansons" avec la chanteuse Léa à l'occasion du salon de l'habitat.



Notre assemblée générale : ses rapports, une intervention sur ce que les séniors peuvent apporter à notre société et sa partie festive avec l'ensemble « Reims Big Band », un orchestre de jazz d'une vingtaine de musiciens.



- Le grand débat national fut l'occasion pour les bénévoles de notre commission « défense des retraités » de rencontrer les parlementaires de nos deux départements pour leur confirmer les revendications portées par nos organisations nationales :
 - Suppression de la cotisation maladie de 1 % prélevé sur les retraites complémentaires.
 - Défiscalisation des cotisations de nos complémentaires santé.
 - Demande d'indexation de la retraite de base par rapport à l'évolution de l'inflation.
 - * Réforme des retraites.
 - * Loi sur le grand âge et l'autonomie.
- Une nouvelle convention avec la Pharmacie Mutualiste de Reims qui offre des remises à nos adhérents de 10 à 15 % sur le matériel orthopédique, le petit appareillage et les produits parapharmaceutiques.
- Comment obtenir le détail des prélèvements sur les retraites.
- Le prélèvement à la source : Actualisation des nouveaux taux personnalisés.
- La sécurité informatique.
- Le point sur une autre façon de conduire avec le stage Centaure.



- La mai
 - son hôtelière des familles et des patients à Reims.
- Nous avons également été le relais de la MSA dans des actions conduites sur le terrain.
- Le rappel des prochaines élections à la MSA.

Toutes ces informations sont toujours à la disposition de nos adhérents, elles sont présentes sur notre site internet, rubrique :

« la communication de l'association. »

Marc Baudot

Parmi les actions proposées à l'automne 2019 nous retenons deux d'entre-elles

Le stage CENTAURE

Avec GROUPAMA NORD EST comme partenaire, l'AROPA 51 08 propose chaque année de participer à un stage CENTAURE.

Il s'agit d'une journée complète à HENIN BEAUMONT (62) où se succèdent des ateliers « théoriques » et « pratiques » qui doivent sensibiliser au mieux les participants aux risques routiers.

L'ordre du jour est adapté à un public de « seniors »

Le 9 novembre 2019, 24 adhérents de l'AROPA ont participé à ce stage et en sont revenus tous enchantés. Le nombre de participants est limité à 24, mais s'il y avait trop de demandes, nous aurions la possibilité de le dédoubler.

Nous rappelons que GROUPAMA NORD EST prend à sa charge une grande partie du coût réel du stage, c'est l'AROPA 51 08 qui prend une grande partie du coût facturé. Voilà qui explique le tarif très avantageux (15 € par personne) que l'association propose à ses adhérents.



Bonne route à tous.



Les risques liés au numérique pour les usagers

Avec CREDIT AGRICOLE DU NORD EST comme partenaire, l'AROPA 51 08 a proposé trois réunions d'informations sur le thème des risques liés à l'utilisation du numérique.

Il s'agissait d'une demi-journée à VILLERS SEMEUSE, CHALONS EN CHAMPAGNE et REIMS les 12,19 et 29 novembre 2019.

Ce fut un grand succès puisque 170 adhérents y ont participé.

Monsieur SIMON, spécialiste de la sécurité informatique au CREDIT AGRICOLE, a su captiver l'auditoire et les nombreuses questions qui lui ont été posées ont montré que ses conférences répondaient parfaitement à un besoin de nos





Bon voyage sur internet à tous.



Jacques Debroye

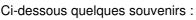
JANVIER 2020 - N° 35 PAGF 7

La commission Loisirs

En 2019, la Commission Loisirs vous a proposé plusieurs sorties

- En janvier : Les Sarrybiens à REIMS
- Début Mai : Un séjour de 9 jours aux Floralies de Nantes avec logement à LA BAULE
- En septembre : Une journée dans l'audomarois : La Coupole, le Marais et la Cristallerie d'Arques

En octobre et en décembre : Une sortie au Théâtre de la Michodière pour la pièce N'écoutez pas Mesdames avec Michel SARDOU











Du 17 au 25 juin 2020, 100 adhérents partiront pour la Corse

La MSA, un organisme mutualiste

Deuxième régime de protection sociale en France avec 5,6 millions de bénéficiaires, la Mutualité Sociale Agricole gère l'ensemble des branches de la sécurité sociale (Maladie...etc). Elle assure, en outre, le contrôle des cotisations, le versement des prestations tout en menant des actions à caractère sanitaire et social (la médecine du travail et la prévention des risques professionnels.)

En tant qu'organisme mutualiste, la MSA est le seul régime de protection sociale à procéder, tous les 5 ans, à des élections locales qui permettent à chacun de choisir ses représentants, les délégués.

Ces derniers, bénévoles issus de toutes les couches de la société, contribuent à faire comprendre les enjeux de la protection sociale, les politiques et les réalisations de la MSA ainsi que son fonctionnement.

Et c'est parmi ces délégués que sont désignés les administrateurs des 35 caisses MSA, ainsi que ceux de la caisse centrale de MSA.

L'importance du vote

Les prochaines élections MSA auront lieu du 20 au 31 janvier 2020. Vous pourrez voter par internet ou par correspondance.

Voter, c'est participer à la vie démocratique de la MSA et c'est œuvrer pour que la protection sociale continue de progresser.



Membre de AROPA 51-08

Association des Retraités d'Organismes Professionnels Agricoles de la Mame et des Ardennes Maison des Agriculteurs - 2 rue Léon Patoux - CS 50001 - 51664 REIMS Cedex Téléphone : 03 26 82 88 73 / Internet : <u>www.aropa5108.org</u> / email : <u>aropa51-08@orange.fr</u>

